



## Constat après 1 mois et demi

-----  
Par fianjo

Bonjour,

Le 22 juin j'ai fait un accrochage sur un parking. Le propriétaire du véhicule que j'ai embouti n'était pas présent. J'ai laissé une carte de visite avec mon nom prénom, numéro de téléphone et la carte était à l'effigie de mon lieu de travail donc coordonnée aussi.

Le propriétaire du véhicule m'a appelé ce jour. Soit disant que je me suis trompé dans un des numéros de mon téléphone. On va dire dans le doute possible que j'ai fait une erreur. Maintenant il aurait été en gendarmerie je pense qu'il m'aurait vite retrouvé.

Ma question est que dois je faire ? Est ce que je dois faire le constat ou bien je suis dans le droit de lui dire désolé mais trop tard car de son côté il n'a pas été à son assurance pour déclarer le sinistre. Depuis je ne sais pas ce qu'il a fait avec sa voiture.

Merci de votre réponse

-----  
Par Suisse1291

Bonjour,

De votre côté, avez-vous fait, dans les 5 jours, une déclaration d'accident auprès de votre assureur ?

-----  
Par fianjo

bonjour,

Non, je n'ai rien sur ma voiture. J'attendais justement que le gars m'appelle pour faire le constat

-----  
Par Suisse1291

Vous avez eu un accident, même minime et sans dégât sur votre voiture, cet accident devait être déclaré à votre assureur dans les 5 jours. Si votre assureur applique strictement les conditions générales de votre contrat, il sera en droit de ne rien prendre en charge et tout sera de votre poche. De plus, votre assureur pourra résilier votre contrat sur les bases de l'article R 113-10 du Code des Assurances. Vous serez alors fiché au site des assureurs comme étant "à risque".

-----  
Par osram

Bonjour,

Avez vous pris des photos des dégâts occasionnés ?

Sans preuves, votre adversaire peut très bien avoir endommagé le véhicule entre le jour de l'accrochage et hier..

-----  
Par fianjo

bonjour

merci de vos réponses.

Le constat a été donc fait. J'avais effectivement pris la photo du véhicule que j'ai transmise ce jour à mon assurance qui se trouve être la même que celle de l'autre véhicule.

J'ai aussi fait signé un document comme quoi l'accident avait eu lieu le 22 juin et que le mr c'est manifesté seulement cette semaine d'où le retard de déclaration.

J'ai vérifié aussi que le véhicule était dans le même état que lors de l'accrochage. Le mr a reconnu qu'il a trainé et que j'étais en droit de refuser le constat car il ne s'est pas manifesté dans les temps impartis, il s'était renseigné aussi de son côté. J'ai regardé le papier que j'avais laissé et mon numéro était bien le bon.

Maintenant moi j'ai tout envoyé à l'assurance, lui je ne sais pas.

Avant de le signaler à l'assurance, j'attendais de faire le constat comme j'avais laissé mon numéro. Mais comme les dégâts sont minimes, il a juste une petite bulle dans la portière et encore je me demande si c'est moi car d'après mon amie, un gars lui aurait dit qu'il avait déjà un coup dans la portière et au téléphone il a aussi dit que ce n'était pas la première fois que ça lui été arrivé. Je n'ai même aucune trace sur mon parechoc, j'allais très doucement et la pédale sur le frein. Donc comme les dégâts sont minimes, que le gars ne m'a pas appelé dans la semaine qui a suivi, j'ai laissé courir aussi.